

AISA ONG INTERNATIONALE

Voie et paroles de Paix



Resserrer les liens de la famille humaine, semer l'espoir auprès des nouvelles générations, enseigner la Culture de paix. Ce sont les missions poursuivies par AISA ONG Internationale.



HISTORIQUE

AISA ONG Internationale puise ses valeurs dans la sagesse universelle de l'ordre soufi Alâwî qui a été reconnu par l'UNESCO en 2013 (191 EX/32 INF.) comme « une école pour la tolérance et la convivialité interreligieuse » faisant la promotion du vivre ensemble en paix. Elle veille à la préservation et à la transmission d'un patrimoine spirituel et humaniste.

L'Association Internationale Soufie Alâwiyya (AISA ONG Internationale) a été créée le 11 octobre 2001.

En 2012, elle a été reconnue par l'Organisation des Nations Unies (ONU) comme organisation non gouvernementale internationale, habilitée à contribuer aux objectifs universels de paix et de progrès social poursuivis par les Nations Unies. Le 19 janvier 2014, elle acquiert le statut consultatif spécial auprès du Conseil Économique et Social (ECOSOC) de l'ONU (Rapport E/32/2014 Part I), et œuvre dans des domaines de compétences aussi variés que la culture de paix, l'égalité des genres, le développement social, l'environnement, la gouvernance mondiale, l'éthique et la spiritualité. AISA ONG Internationale a créé en décembre 2021 un département humanitaire qui a mis en place des actions en Algérie et au Bénin pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables, victimes de la pandémie de COVID-19.

Plateforme
E-learning Culture de Paix



AISA ONG Internationale œuvre à la création d'une pédagogie de l'éducation à la Culture de Paix pour la mettre à disposition dans les programmes scolaires.

La Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix

"Construire l'avenir l'un avec l'autre et non pas l'un contre l'autre"

AISA ONG Internationale est initiatrice de la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP), adoptée à l'unanimité des 193 États membres de l'ONU, le 8 décembre 2017 ([A/RES/130/72](#)) et qui est célébrée le 16 mai de chaque année. Extraits de la résolution qui :

« Souligne que la Journée internationale du vivre-ensemble en paix sera un moyen de mobiliser régulièrement les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix, de la tolérance, de l'inclusion, de la compréhension et de la solidarité, et l'occasion pour tous d'exprimer le désir profond de vivre et d'agir ensemble, unis dans la différence et dans la diversité, en vue de bâtir un monde viable reposant sur la paix, la solidarité et l'harmonie ; »

« Invite tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer la Journée internationale du vivre-ensemble en paix, dans le respect de la culture et d'autres particularités ou coutumes locales, nationales et régionales, y compris en prenant des initiatives éducatives et en menant des activités de sensibilisation ; »

« Invite tous les États Membres à continuer d'agir en faveur de la réconciliation afin de contribuer à la paix et au développement durable, notamment en collaborant avec les communautés, les chefs religieux et d'autres parties prenantes, en prenant des mesures de réconciliation et de solidarité et en incitant les êtres humains au pardon et à la compassion ; »

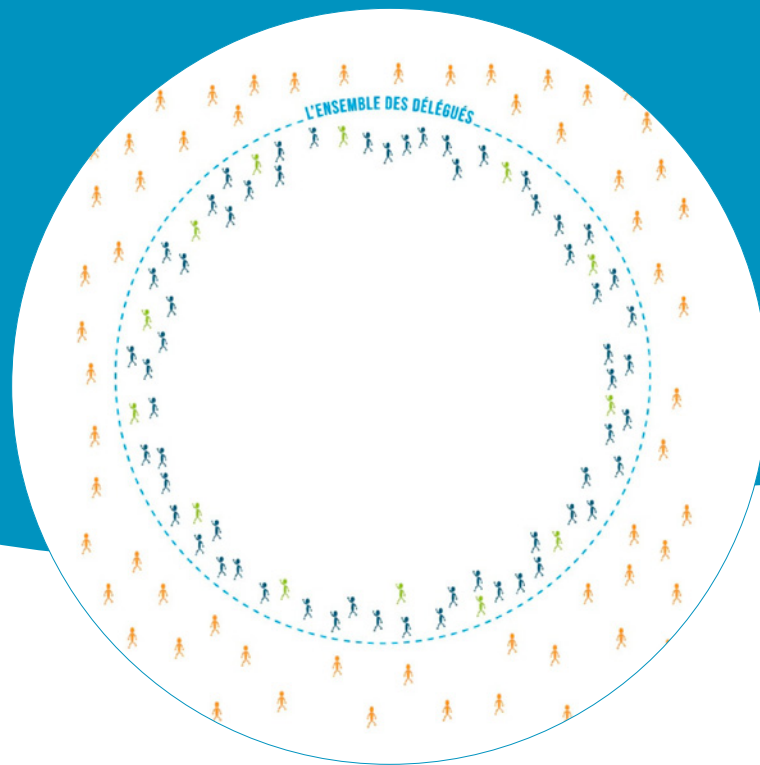
L'enjeu est de **cultiver** une **citoyenneté mondiale responsable et solidaire**



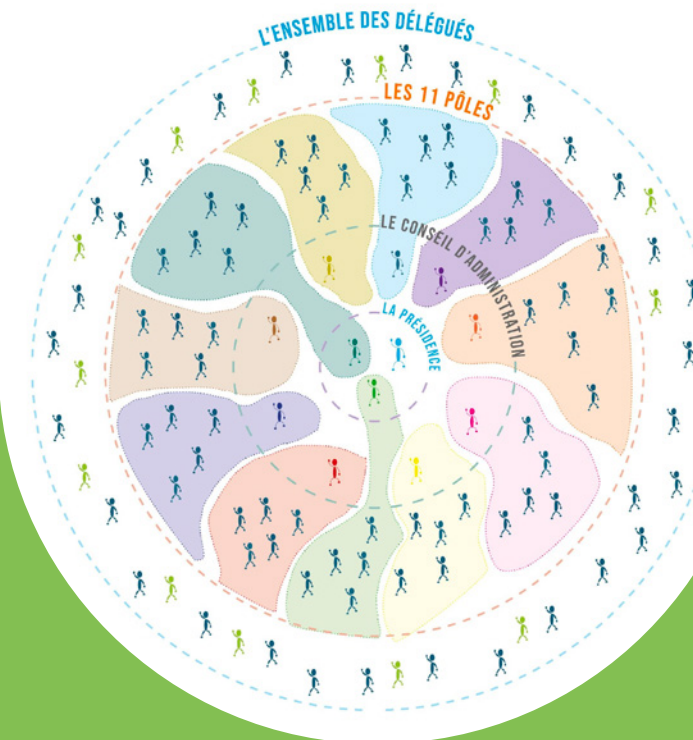
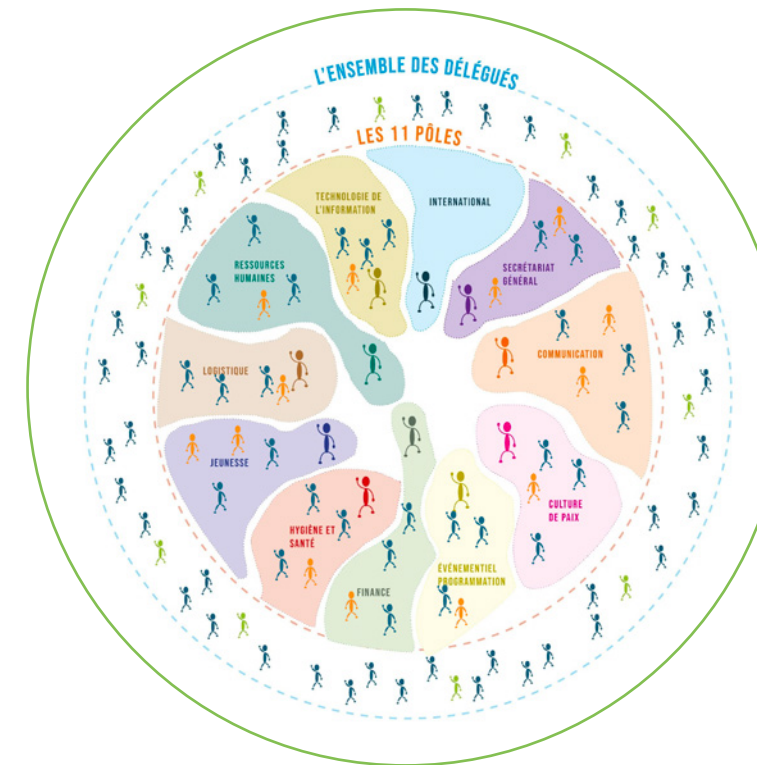
GOVERNANCE

Notre gouvernance s'appuie sur les principes du Cercle où chacun est à la fois le premier et le dernier. Le Cercle d'éveil aux vertus et aux qualités est basé sur l'expression et le développement de trois vertus humaines : la sincérité, la bienveillance et l'humilité.

Outil de partage et de mise en synergie, il met l'accent sur le respect de l'autre, sur l'importance de la gestion du temps et la prise en compte de la mémoire du groupe.



Les membres adhérents de AISA ONG Internationale élisent leurs délégués pour constituer l'Assemblée Générale.

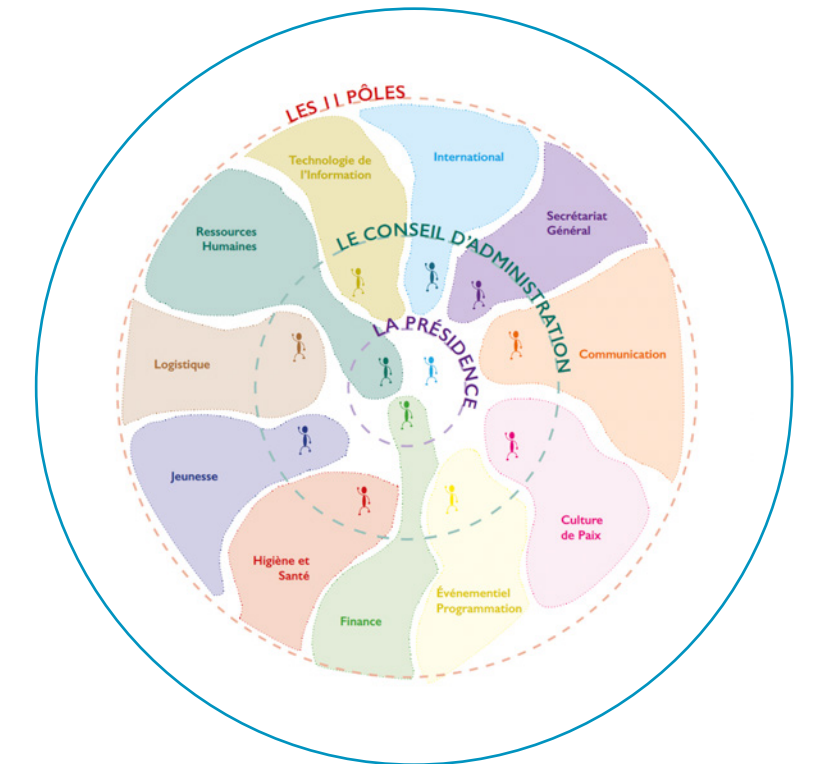


L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les délégués élus à l'assemblée Générale élisent les responsables des pôles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les responsables des pôles élisent le Conseil d'Administration



Le Conseil d'administration élit les membres du Bureau Exécutif (Co-Présidents, trésorier).

Contact : communication@aisa-ong.org
<https://aisa-ong.org/>



AISA

ONG Internationale